

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 (A)	12	13	14	15
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19

	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
L*	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87
a*	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17
b*	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46

D50 Illuminant, 2 degree observer

Density → 0.04 0.09 0.15 0.22 0.36 0.51

Golden Thread

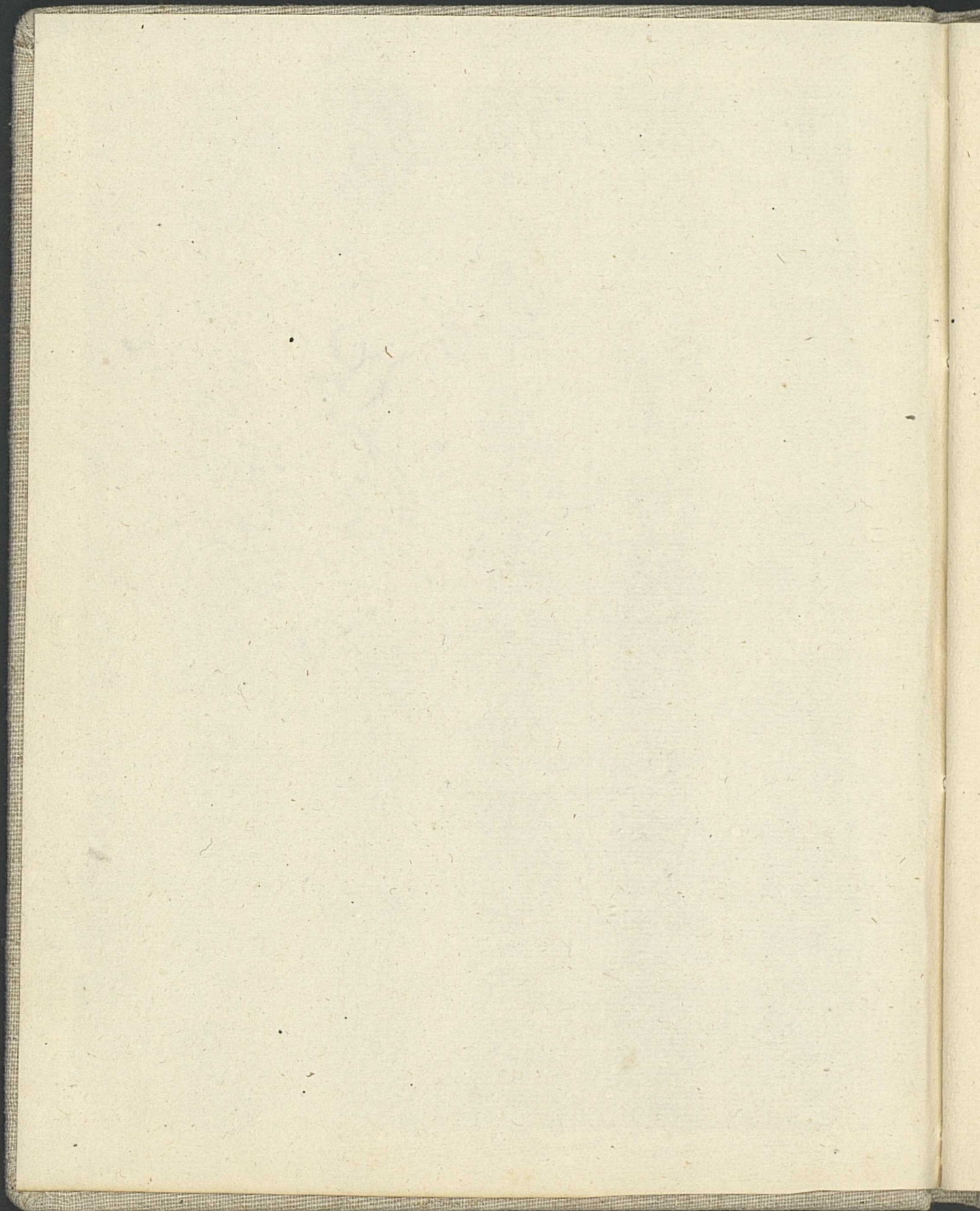
0.75 0.98 1.24 1.67 2.04 2.42

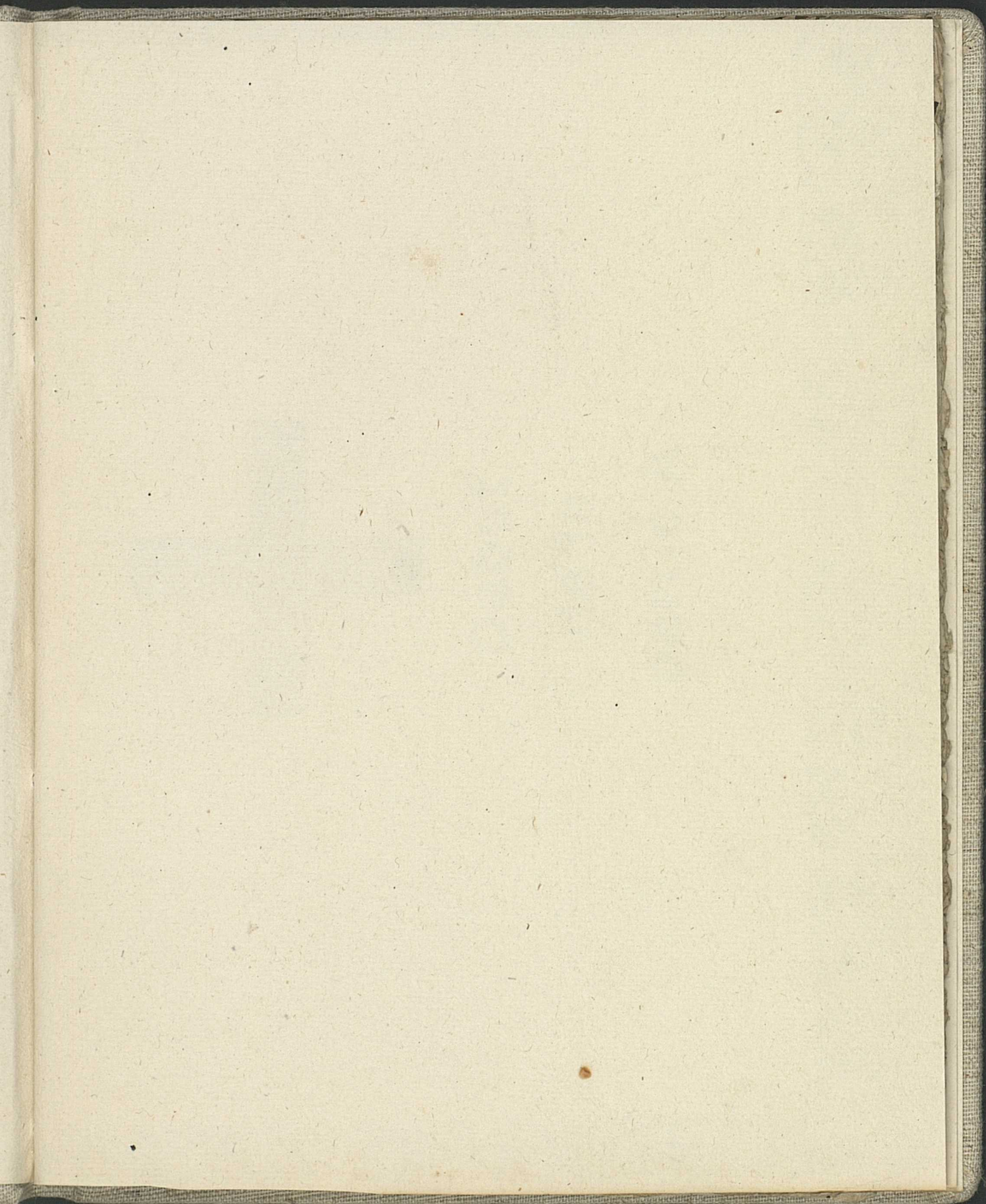
Colors by Munsell Color Services Lab

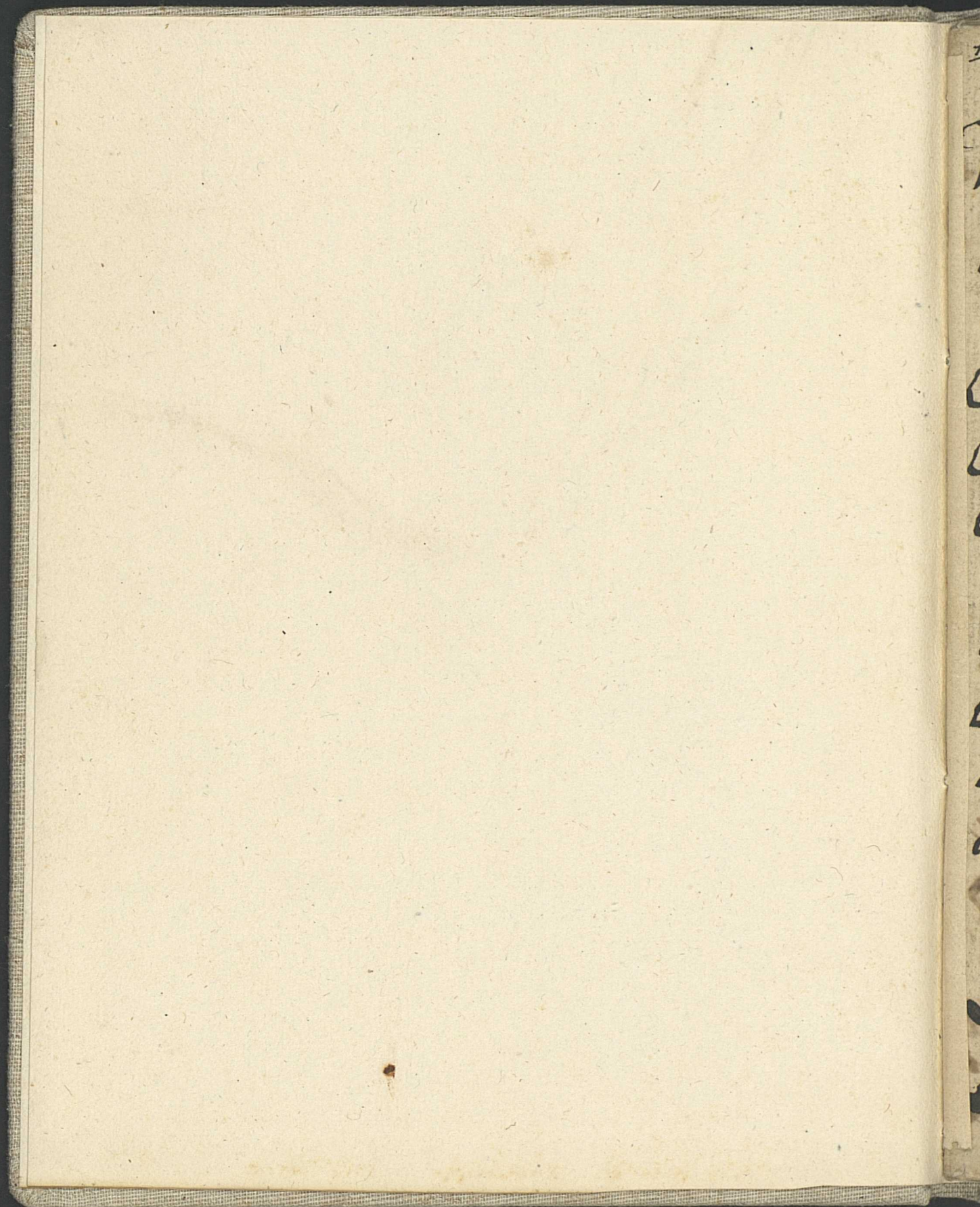
Dan Williams

THE

TABLE







7.
Les promesses de
mariages écoulées
des ds le Past Turin
ne les a plus mêlées
avec les mariages
benis au rd l'eglise
de ~~Genève~~ Entraz

= 1811 = Bastia
J.P. ~~Genève~~ Entraz
avec Surette veuve
Remondin optete
Epouse a Belle
Sous Epars annotee
avec Surette Des. 10
en 1812 Epouse a
Personnau

1812 J^r Henry Bat:
annoncé avec sa sœur
Sicylete de Bussy
épouse de P. Velle

Laurent Anthoine
annoncé avec Anne
Schenk en 1813 épousé
en 1814.

De Levozay Abram
fils de Can Pierre
de Swanne née Sauvage
de Leuzier ^{et son frère} annoncé les 27
29 may 1814 avec Louise
Al. le David Juyg et
Martheline Guiguer Bour
de Gsteig Canton de Berne
ur de Reswan Joquin

Manuel y l y a ves piron
Chamot de la uy. et la

Jean Emmanuel Chamot
fils de Pierre Chamot
bourg. de la par de

domicile de la par de

ne de la par de
Francis de la par de
mouid de la par de

Jean Rosset

domicile de la par de

publ: les 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31.
du mois de la par de

par l'ne benin a Prilly.

4
N^o 11 yu des p^{re}me^{re}
N^o 12 yu des p^{re}me^{re}
N^o 13 yu des p^{re}me^{re}
N^o 14 yu des p^{re}me^{re}
N^o 15 yu des p^{re}me^{re}
N^o 16 yu des p^{re}me^{re}
N^o 17 yu des p^{re}me^{re}
N^o 18 yu des p^{re}me^{re}
N^o 19 yu des p^{re}me^{re}
N^o 20 yu des p^{re}me^{re}
N^o 21 yu des p^{re}me^{re}
N^o 22 yu des p^{re}me^{re}
N^o 23 yu des p^{re}me^{re}
N^o 24 yu des p^{re}me^{re}
N^o 25 yu des p^{re}me^{re}
N^o 26 yu des p^{re}me^{re}
N^o 27 yu des p^{re}me^{re}
N^o 28 yu des p^{re}me^{re}
N^o 29 yu des p^{re}me^{re}
N^o 30 yu des p^{re}me^{re}
N^o 31 yu des p^{re}me^{re}
N^o 32 yu des p^{re}me^{re}
N^o 33 yu des p^{re}me^{re}
N^o 34 yu des p^{re}me^{re}
N^o 35 yu des p^{re}me^{re}
N^o 36 yu des p^{re}me^{re}
N^o 37 yu des p^{re}me^{re}
N^o 38 yu des p^{re}me^{re}
N^o 39 yu des p^{re}me^{re}
N^o 40 yu des p^{re}me^{re}
N^o 41 yu des p^{re}me^{re}
N^o 42 yu des p^{re}me^{re}
N^o 43 yu des p^{re}me^{re}
N^o 44 yu des p^{re}me^{re}
N^o 45 yu des p^{re}me^{re}
N^o 46 yu des p^{re}me^{re}
N^o 47 yu des p^{re}me^{re}
N^o 48 yu des p^{re}me^{re}
N^o 49 yu des p^{re}me^{re}
N^o 50 yu des p^{re}me^{re}
N^o 51 yu des p^{re}me^{re}
N^o 52 yu des p^{re}me^{re}
N^o 53 yu des p^{re}me^{re}
N^o 54 yu des p^{re}me^{re}
N^o 55 yu des p^{re}me^{re}
N^o 56 yu des p^{re}me^{re}
N^o 57 yu des p^{re}me^{re}
N^o 58 yu des p^{re}me^{re}
N^o 59 yu des p^{re}me^{re}
N^o 60 yu des p^{re}me^{re}
N^o 61 yu des p^{re}me^{re}
N^o 62 yu des p^{re}me^{re}
N^o 63 yu des p^{re}me^{re}
N^o 64 yu des p^{re}me^{re}
N^o 65 yu des p^{re}me^{re}
N^o 66 yu des p^{re}me^{re}
N^o 67 yu des p^{re}me^{re}
N^o 68 yu des p^{re}me^{re}
N^o 69 yu des p^{re}me^{re}
N^o 70 yu des p^{re}me^{re}
N^o 71 yu des p^{re}me^{re}
N^o 72 yu des p^{re}me^{re}
N^o 73 yu des p^{re}me^{re}
N^o 74 yu des p^{re}me^{re}
N^o 75 yu des p^{re}me^{re}
N^o 76 yu des p^{re}me^{re}
N^o 77 yu des p^{re}me^{re}
N^o 78 yu des p^{re}me^{re}
N^o 79 yu des p^{re}me^{re}
N^o 80 yu des p^{re}me^{re}
N^o 81 yu des p^{re}me^{re}
N^o 82 yu des p^{re}me^{re}
N^o 83 yu des p^{re}me^{re}
N^o 84 yu des p^{re}me^{re}
N^o 85 yu des p^{re}me^{re}
N^o 86 yu des p^{re}me^{re}
N^o 87 yu des p^{re}me^{re}
N^o 88 yu des p^{re}me^{re}
N^o 89 yu des p^{re}me^{re}
N^o 90 yu des p^{re}me^{re}
N^o 91 yu des p^{re}me^{re}
N^o 92 yu des p^{re}me^{re}
N^o 93 yu des p^{re}me^{re}
N^o 94 yu des p^{re}me^{re}
N^o 95 yu des p^{re}me^{re}
N^o 96 yu des p^{re}me^{re}
N^o 97 yu des p^{re}me^{re}
N^o 98 yu des p^{re}me^{re}
N^o 99 yu des p^{re}me^{re}
N^o 100 yu des p^{re}me^{re}

18-25 Juin & 27 juillet
1516 fe. pome d. Marry
d. Jean & avio fea Jacob
6 Bourg de Waulion domicile
a Penther yde de fea
rite de Maghenar Pere
y mere Et Mariane
ille fea Jeremie & lard
E lardon Bourg de Wals
demeur a Outens y de
feu Maiguerille
Pere & Mere ont etc
Signe quils Past & chod
l'ordonne de Jullien
M^e & P^r de la Ste Marie a
Outens

Le dastill de pomes

de l'olice de mariage

Entre Jean Louis
fils de Jean David Bast

Baslian bourgeois de
la ville de Paris

Et de Jeanne Françoise
Duperre ses filles

Et de Jeanne Bernette fille
de Jean Thierre Mojou

bourgeois de Paris domi
ciliaire et neveu de

Jeanne Justine Mojou
deux mere courue

de l'eglise de St. Germain
le paroy de St. Germain

ont ete expedies au dit
jour le 28^e 1786

1785

Du 12. 1962
L'ouffroy fils de
David moyse Rocher
de la Parrette rue de la
domicilia senardens
bourgeois de la ville
du lund. jouy
de l'entrepreneur les
dits jours avec Jean
Louis seffeur de
Dupuis de senardens
y domicilie de ma
querite Mandat
sans opposition
a fait retirer le camp
le 1815 prouvé par
1^{re} le d^e Lejeune.

^{8.} 340. 17. X^o 7815.

De ses parents d. mari
Charles fils d. Bayard
Roda d. d. Jeanne
Amour m. i. n. Laurent
bourg. d. d. entha
domicilia Assens.

Et Jeanne Marie feu
David Chateletan
d. de feu Marie Crepaz
bourgeois de
pres moens. J. de
à Stagnac
publies sans opposi
à p. entha & p. mi sca

remise a l'epous le 21 fev^r obtenu la benediction
nuptiale a Assens

2.
Grandjean pub. 31 Mars & 1^{er} & 28 Avril 1816
Sorties Il y a des promesses de Mariage entre
François Henry Grandjean Mequier
habitant à Genève, fils de feu
Gabriel Grandjean bourgeois de
Bâle Canton de Neuchâtel
& de Marie Dupray de Vevey
domiciliée à Vevey Centre
Marie Sorties habitante à
Genève fille de feu Jean Sam.
Sorties de la ville française
Canton de Genève de l'ancien
Canton de Vaud

Les annonces ont été publiées dans
la Revue officielle du Département
de la Justice & l'égalité par
le notaire Puchod

Martin Watandam - mens
Mars Ann. 1816 & livrée au
titre de la fille le Sieur
Wapson

17^e 21 22 23 juillet 1816
 sous mien Theodo
 oule ucy: Charles
 mar François
 fils de Louis Anse
 mien Louise Maria
 Somicilia Giovanni
 Chanonce de Courcy
 Charles de la Cha
 arle oule vau bourg
 de Paris nageur
 domicile au enver
 de St. Anne
 l'herbe pere ma
 meie a fait rattr
 ses camps le 8 d'août
 prêtre prouva dilly

Il y a des promesses de Mariage
entre Francois Louis fils de M. Etienne
Marbel et de Mlle Dufout de Gumoeux
la Ville, Gumoeux le Sup de Beuthay
D'un part - L. Jeanne fille de feu
Agnes Francois Agnes et de Mme Dufout
de ce premier lieu d'autre part. Les
deux Epoux domiciliés au dit Gumoeux
la Ville.
Les promesses de Mariage, sont
selon la Regle Gumoeux 17. Jb 1816
L. Dufout Saint

Laurent & publies les 3, 10 & 17. Jb 1816
Il y a des promesses de Mariage entre
Mervier In Francois Laurent fils de feu Samuel
Laurent de Beuthay et entre
Estiane Mervier fille de M. Theodore
Mervier de Saint-Mereas.
Chese Sontas mere de l'Epoux.
Louise Chiblet mere de l'Epouse
l'un et l'autre des Epoux demeurant
au grand Murou riere Silvan le
Corvot

Bastian
et
Romer.

Les Promesses de Mariage de
M^r Antoine fils de Gabriel Bastian
D^eg^e Marie n^ee Dillet d'une part &
Louise Suzanne Catherine fille de
M^r Louis Christian Romer &
Catherine n^ee Bouay bourgeois
de Wich domiciliés à Gendva,
publiés le 23 fev 24 & 9 Mars 1817.

Delapierre
et
Delerray.

Les Promesses de Mariage de
Jonas Pierre fils d'Ab: Louis
Delapierre de Couvet & Menchetal D^e France
Tyrant père & mère &
Louise fille de David
Pierre Delerray de Sonthay & de
Charlotte n^ee Clerc père & mère
les deux époux domiciliés à Sautan
publiés avec permission le 23 fev. &
24 & 9 Mars 1817.

Les Promesses de mariage de Jean Louis fils de Jean
 Bastian bourgeois de Venthoaz et y domicilié et de Joanne née
 et Ninat. Musy sœur et mère de Louise Charlotte fille de feu
 Pierre Abram Carin et de Jeanne Gabrielle née Prost
 bourgeois de Villeins paroisse de Mesière, domiciliés à
 Sonay ont été publiés les Dimanches 17. 25. 31 Aoust 1817
 et remis sans opposition à _____ pour recevoir la bénédiction
 nuptiale à _____

Il y a des Promesses de mariage entre feu Joseph fils
 de feu J^m Andermann bourgeois de Venthoaz et y domicilié
 et de Bernette née Dubuis et de Louise née Saler
 sa mère et entre

et Susanne Marie fille de feu Jacques Blanchet de
 la Suisse de Vilette veuve de feu Pierre
 Morel bourgeois de Natangin et domicilié à
 Blanche Lucienne et de Jeanne Madeleine née Blane
 mère de Hippolyte ont été publiés sans
 opposition dans l'Église de Venthoaz les Dimanches
 30 9^{me} et 7^{me} p^{me} 1817. et remis à Hippolyte pour
 obtenir la bénédiction de son mariage à Villette
 le 7 p^{me} 1817

Les Promesses de Mariage de Michel
 Schreyffels de m. l'at ^{Egerthage} Schreyffer bourgeois
 de Schmajdauht Royaume de Prusse,
 domicilié à Thornon Duché de Saxe
 et de Regina Triben
 Et de Thoms Louise fille de Louis
~~Andersson~~ Andersson bourgeois de Poutnar
 et Régimeur des Champs Ries et
 siens, domiciliés de même au dit
 Thornon, publiées par permission
 du Département de Justice et Police
 du Canton de Vaud sous date du
 17^{me} Décembre 1817 dans l'église
 de Poutnar sans opposition et
 expédiées au Juge du dit lieu avec
 l'observation ~~Saditte~~ laditte lettre que si ce
 mariage doit être béni dans le Canton
 il est nécessaire d'obtenir encore une
 nouvelle permission du dit Département
 et avec l'invitation desdits Pasteurs qui
 le béni. ^{De cette benediction à la célébration.}

8 & 15 Mars 1818

Les promesses de mariage de Benjamin
 Bomottes fils de feu Samuel Bomottes Bourgeois
 de Sathas domicilié à Toterhuez et de
 Cugny feu Louise née Blanchard Pere & Mere
 d'une part

avec
 Louise Magdelaine fille de feu Samuel
 Cugny bourgeois de Terreyre & La Barroy
 domicilié à Neus et de feu Jeanette
 Coffey Pere & Mere d'autre part
 ont été publiés sans opposition dans
 l'Eglise de Sathas, les Dimanches
 8 & 15 Mars 1818. Pour
 seulement pour cause de mariage de
 l'Epoux —

Baud.

et

Ansermier.

Les promesses de mariage de Louis
 Samuel Baud fils de feu J. A. Abram
 Baud et de Joane Leht Pere et mere
 d'une part Bourgeois de Lausanne
 y demeurant et

Et de Marie Ansermier fille de feu
 Friedrich Ansermier et de Marie née
 Boulomas sa femme bourgeois de

1818.

Penthaiz y demeurant d'autre part,
 ont été publiées ^{sans opposition} dans l'Eglise de Penthaiz
 les dimanches 2. 9. 16 Aoust 1818
 ont été remises à l'Époux le 23 Aoust pour
 recevoir la bénédiction nuptiales à
 Les anones dont dans la règle ayant été
 confirmées en ma présence par les époux
 dûment autorisés.

L. S. 1. Aoust 1818 Signé Rucce

Prochat.
 et
 Eggem-
 berg.

Les promesses de mariage entre Jean-
 François André, fils de David Moutz Prochat, et de
 Anne Louise Prochat, sa femme, bourgeois de l'Abbaye
 du lac de Joux, et de Penthaiz, domiciliés à Lucens, d'une
 part,
 Jeanne Françoise, fille ^{et} de Pierre Eggemberg, et de
 Magdalaine Gregori née Muller, bourgeois de
 Dubisch, Paroisse de Theracheren au Canton de
 Berne, domiciliés à Aigle, d'autre part, ont été
 publiées sans opposition dans l'Eglise de Penthaiz les Di-
 manches 11. 18. et 25. Octobre 1818. et ont été
 remises à l'époux le lundi 9. Novembre, pour recevoir

1818.

Bommotet
et
Ansermier.

la bénédiction nuptiale, à ~~expressement~~ Assens.
Les promesses de mariage entre Jean Fran-
cois Louis, fils de François Bommotet et de Dé-
funte Marianne Bommotet, bourgeois de Lenthaz
et y demeurant, d'une part, et

et
Jeane Louise, fille de Samuel Ansermier
de Lenthaz et de Marguerite née Dorthe, domiciliée
au dit Lenthaz d'autre part, ont été publiées sans
opposition dans l'église de Lenthaz les dimanches
29^e. Novembre, 6^e. et 13^e. Décembre, 1818. Et les
époux ont reçu la bénédiction nuptiale au dit
Lenthaz, le 31^e. Décembre suivant.

Yaney
et
Bommotet.

Les promesses de mariage entre Benjamin,
fils de défunt Jean François Yaney et de défunte
Jeane Decrouza, bourgeois de Cigy, domiciliés à
Pournens, d'une part, et

et
Jeane Louise, fille de François Bommotet de
Lenthaz et de défunte Marianne née Bommotet,
domiciliée au dit Lenthaz, d'autre part, ont été
publiées sans opposition dans l'église de Lenthaz
les dimanches 29^e. Novembre, 6^e. et 13^e. Décem-
bre, 1818. Et les époux ont reçu la bénédiction nup-
tiale au dit Lenthaz, le 31^e. Décembre suivant.

Narbel
et
Bastian

Les promesses de mariage entre Benjamin
Narbel, fils de Jacob David Narbel et de
Jeanne née Moser sa femme, bourgeois de
Goumoens le Jour, domiciliés près Lenthof
d'une part, et

Henriette Bastian, fille de Jean Louis
Bastian et d'Ysabeau née Andermier sa
femme, bourgeoisie de Lenthof et y demeurant,
d'autre part, ont été publiées sans opposition
dans l'église de Lenthof les Dimanches 10^e, 17^e
et 24^e Janvier 1819. et les époux ont reçu la
bénédictio nuptiale au dit Lenthof le 19^e
Février suivant.

Larison
et
Bommotet

Les promesses de mariage entre Jean Samuel
Larison, d'Aran, et de la Larville de Villate,
demeurant à Lausanne, fils de Jean Isaac Larison
et de Jeanne Suzanne née Lambert sa femme,
d'une part, et

Jean François Louis Henriette Bommotet,
de Lenthof, demeurant à Lausanne, fille de
Samuel Bommotet et de Marie née Schaud
sa femme, d'autre part, ont été publiées sans
opposition dans l'église de Lenthof les Dimanches

1819.

14^e 21^e et 28^e Mars 1819. et ont été expédiées
le 28^e dit pour que les époux reçoivent la bé-
nediction nuptiale à

Ansermier
et
Simonin.

Les promesses de mariage entre Pierre
Ansermier, bourgeois de Lenthaz et y demeurant,
fils de feu Benjamin Ansermier et de Lisette
Chamot sa femme, d'une part, et

Marguerite Simonin, bourgeoise de France,
domiciliée à Crausaz, maison forraine, fille de
Jean Pierre Simonin et de Jeanne Doraz sa
femme, d'autre part, ont été publiées sans op-
position dans l'Eglise de Lenthaz les Dimanches
16^e 23^e et 30^e May 1819. et les époux ont
reçu la benediction nuptiale au dit Lenthaz le
18^e Juin suivant.

Laurent
et
Richard.

Les promesses de mariage entre Louis Laurent,
bourgeois de Lenthaz et y demeurant, fils de feu Samuel
Laurent et de Thèse née Boulaz sa femme d'une part,
et Lisette Octavie Richard, bourgeoise de Danges,
Echandens et Crissier, domiciliée à Lenthaz, fille de
feu Samuel Richard et de Henriette née Vidoz sa
femme, d'autre part, ont été publiées sans opposition
dans l'Eglise de Lenthaz les Dimanches 15^e 22^e et 29^e.

1819.

Moût 1819. et remis à l'époux le 16^e Septembre suivant, pour faire bénir son mariage à Lonay.

Grivel
et
Chamot.

Les promesses de mariage entre Jean Rodolph Grivel, bourgeois de Bournens, domicilié à Lenthaz, fils de Jean Grivel et de Fanchette née Bocion. sa femme, d'une part, et

Jeanne Françoise Andréanne Chamot, bourgeois de Lenthaz, et y demeurant, fille de feu Jean Chamot et de Antoinette née Bastian sa femme, d'autre part, ont été publiées sans opposition dans l'Eglise de Lenthaz les Dimanches 8^e, 15^e et 22^e Moût 1819. et les époux ont reçu la bénédiction nuptiale au dit Lenthaz.

Bastian
et
Narbel.

Les promesses de mariage entre Jean Louis Bastian, bourgeois de Lenthaz, et y demeurant, fils de Jean Louis Bastian, et de feu Yvabeau née Antoinette sa femme, d'une part, et

Lisette Narbel, bourgeois de Goumoens le Jeune, domiciliée aux Grands Moulins rière Lenthaz, fille de Jacob Narbel, et de Jeanette née Moser, sa femme, d'autre part, ont été publiées sans opposition dans l'Eglise de Lenthaz les Dimanches 1^{er} 8^e et 15^e Moût 1819. et remis à l'époux le 7^e Octobre suivant, pour faire bénir son mariage à Grilly.

Faray
et
Morax.

Les promesses de mariage entre Jacques Faray, bourgeois d'Ecclépens et de Compaule, demeurant à Lenthaz, fils de Jean Ysaac Faray et de Mariee née Narbel sa

femme, d'une part, et
Louise Moray, de Mex, et y demeurant, fille de
 Jean Baptiste Moray et de Franquette née Moray
 sa femme, d'autre part, ont été publiées sans opposition
 dans l'Eglise de Lenthaz les Dimanches 17.^e 24.^e et
 31.^e Jbre 1819. et ont été remises à l'Époux le 3.^e Xbre
 suivant, pour faire bénir son mariage à Trilly.

Dupuis
 et
Vaunaise.

Les promesses de mariage ^{1820.} entre :

Emile Dupuis, bourgeois de Grancy et y demou-
 rant, fils de feu Louis Dupuis et de Subette née
 Devellay sa femme, d'une part, et :

Louise Vaunaise, bourgeois de Lenthaz, domi-
 ciliée à Grancy, fille de Louis Vaunaise et de
 Marie née Mathès sa femme, d'autre part,
 ont été publiées sans opposition dans l'Eglise de
 Lenthaz les Dimanches 23.^e et 30.^e Janvier, et
 6.^e Février 1820. et ont été expédiées le 16.^e dit,
 pour que les Époux puissent recevoir la bénédic-
 tion nuptiale à Cossonay.

Anselme
 et
Bastian.

Les promesses de mariage entre :

Daniel Anselme, bourgeois de d'Yble et y demou-
 rant, fils de feu Jean-Jacques Anselme et de Jeanette
 née Dubois sa femme, d'une part, et :

Françoise Bastian, femme dans un précédent ma-
 riage de Jean Louis Bastian de Lenthaz, domiciliée

1820.

à Guillerans fille de François Martigny de Guillerans
 et de Marie née Dupland sa femme d'autre part,
 ont été publiées sans opposition dans l'église de Penthaz
 les Dimanches 2^e 9^e et 16^e Juillet 1820. et ont été
 expédiées à l'Époux le 14^e dit.

Guignard
 et
Loget.

Les promesses de mariage entre:
David Guignard, de Vaulion, demeurant à Penthaz,
 fils de Jean Guignard et de Jeanne Proi d'Agiez,
 d'une part, et:

Susanne Loget, de Premier, demeurant à Penthaz, fille
 de Jean Abram Loget et de Marianne Glardon, d'autre
 part, ont été publiées sans opposition dans l'église de
Penthaz, les Dimanches 26^e 9^ebre 8^e et 10^e Xbre 1820.
 et ont été remises à l'Époux le 18^e dit, pour faire bénir son
 mariage à Agiez.

1821.

Chamot
 et
Burnens.

Les promesses de mariage entre:
Louis Chamot, bourgeois de Penthaz et y demeurant,
 fils de Samuel Chamot et de Louise Bastian sa
 femme, d'une part, et:
Marie Anne Burnens, bourgeoise d'Oulens,
 domiciliée à Genève, fille de Jean François Burnens
 et de Jeanne Magdelaine Girardet sa femme, d'autre
 part, ont été publiées sans opposition dans l'église de
Penthaz, les Dimanches 23^e Février, 4^e et 11^e Mars

1821. et ont été remis à l'Époux le 30^e Mars pour
faire bénir son mariage à Prilly.

Aujourd'hui, trentième Juin mil huit cent vingt-ans
conformément à l'article dixième de la loi du huitième
Décembre mil huit cent vingt, le présent registre, quoique
non encore rempli, a été clos par moi soussigné Suffra-
gant de la Paroisse de Lenthay.

J. S. Olivier Min: de Christ.

100

[Faint, illegible handwriting in a cursive script, possibly a list or account entry.]

[Small, faint handwritten mark or signature at the bottom right corner.]

Dailens. le 30 Mars 1821

Monsieur l'Archiviste cantonal Sausanne

Monsieur

En faisant l'inventaire pour la vente de mon bureau à moi
successeur, j'ai retrouvé un fragment de billets antérieurs 1821
que je m'empresse de vous faire parvenir

Agreez, Monsieur l'Archiviste, mes respectueux salutations



H. Mercier-Bois
Officié total civil
Dailens

Amicalement

Henri de Marnay de Pontbois

antérieur 1821

à Paris Michel de la Roche



Verbal du Bornage d'un prés à la Cure de Penthaiz

Le Receveur sousigné, accompagné de Mons. le Pasteur curé, le syndic & le Citoyen Dubez municipal de Penthaiz, avons d'élémité le prés dépendant de la cure, dudit lieu, dit Les-Champs Bayard, on a commencé par la ligne d'Occident d'Orient à Occident, du côté de bize, voisin le Citoyen Penserot fit pour lui fut présent son fermier le Citoyen Mingard qui a dit en avoir la ^{com}mission. D'après examiné des plans on a reconnu une borne à la ligne d'embas, avec et reconnue avoir trois temoins d'emarcation de la ligne de vent à bize & de celle-là à Orient, le plan ayant indiqué une borne à la ligne de vent & bize du côté d'Orient sur le Cit. Penserot à distance du pré de Cure de 17 toises 2 pieds y ayant planté une borne de la première reconnue en ligne droite on en a planté une à 18 toises: les opérations n'ayant pu se continuer, ont été renvoyées au 23. Avril 1811

Du 23. Avril 1811

Les mêmes personnes, qui dessus ont, appointement à ce jour, trouvés après bien des recherches, une enième borne à la ligne du côté de vent indiquée au plans à 31 toises et un pied de l'angle Oriental de celle-là à 13 toises 6 pieds on en a planté une

et de celle-ci à 16 toises une autre qui se trouve à pieds pieds de l'angle.

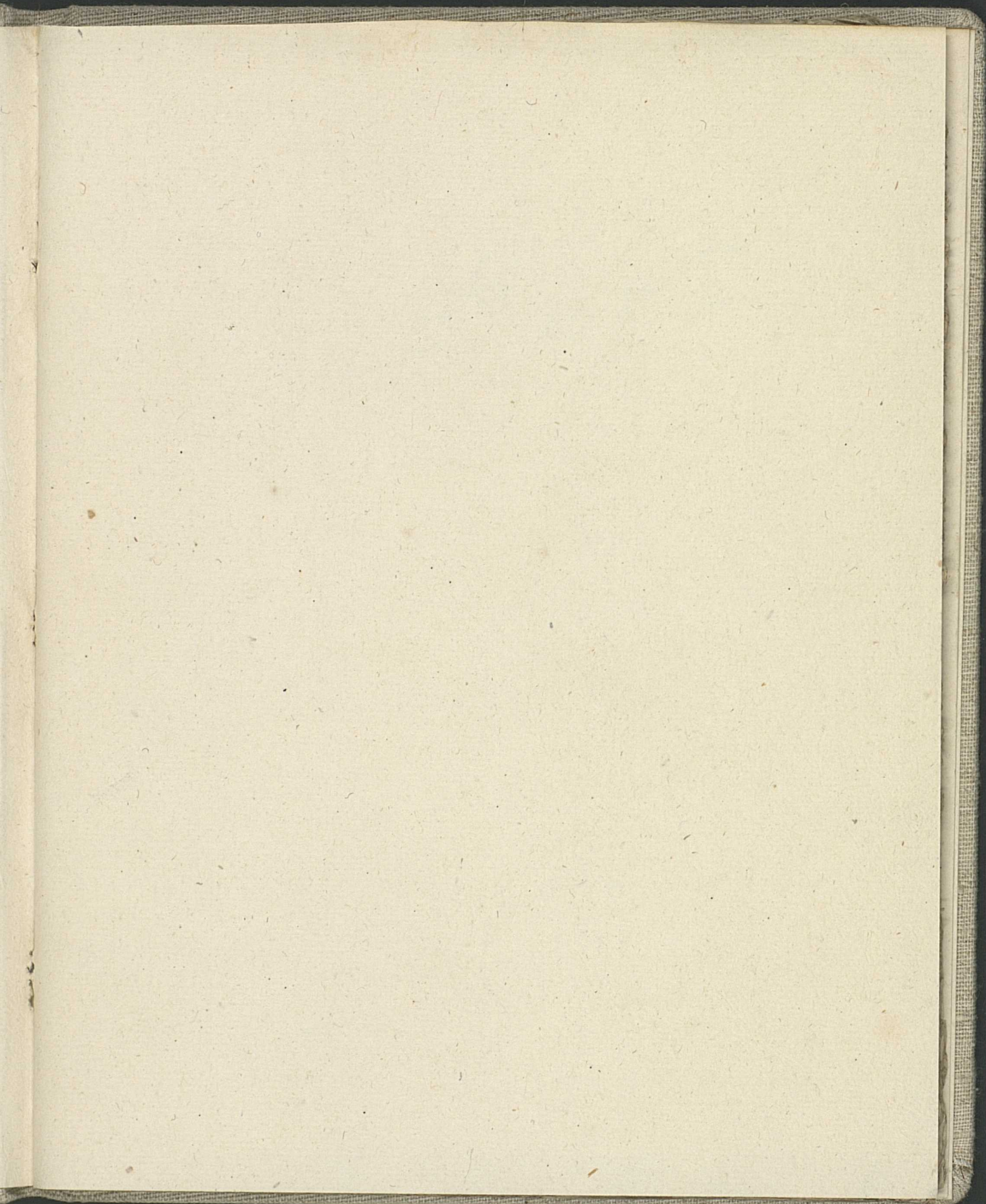
Dans la ligne à l'Orient, nous avons planté trois bornes en respectant l'ancienne souche d'une ancienne haie, du côté du presbytère, la première à 2 toises trois pieds de l'angle à l'axe de celle de celle-ci à 11 toises 2 pieds une autre & de celle-ci à 10 toises 8 pieds la 3^{me} qui doit se trouver à 13 pieds de l'angle.

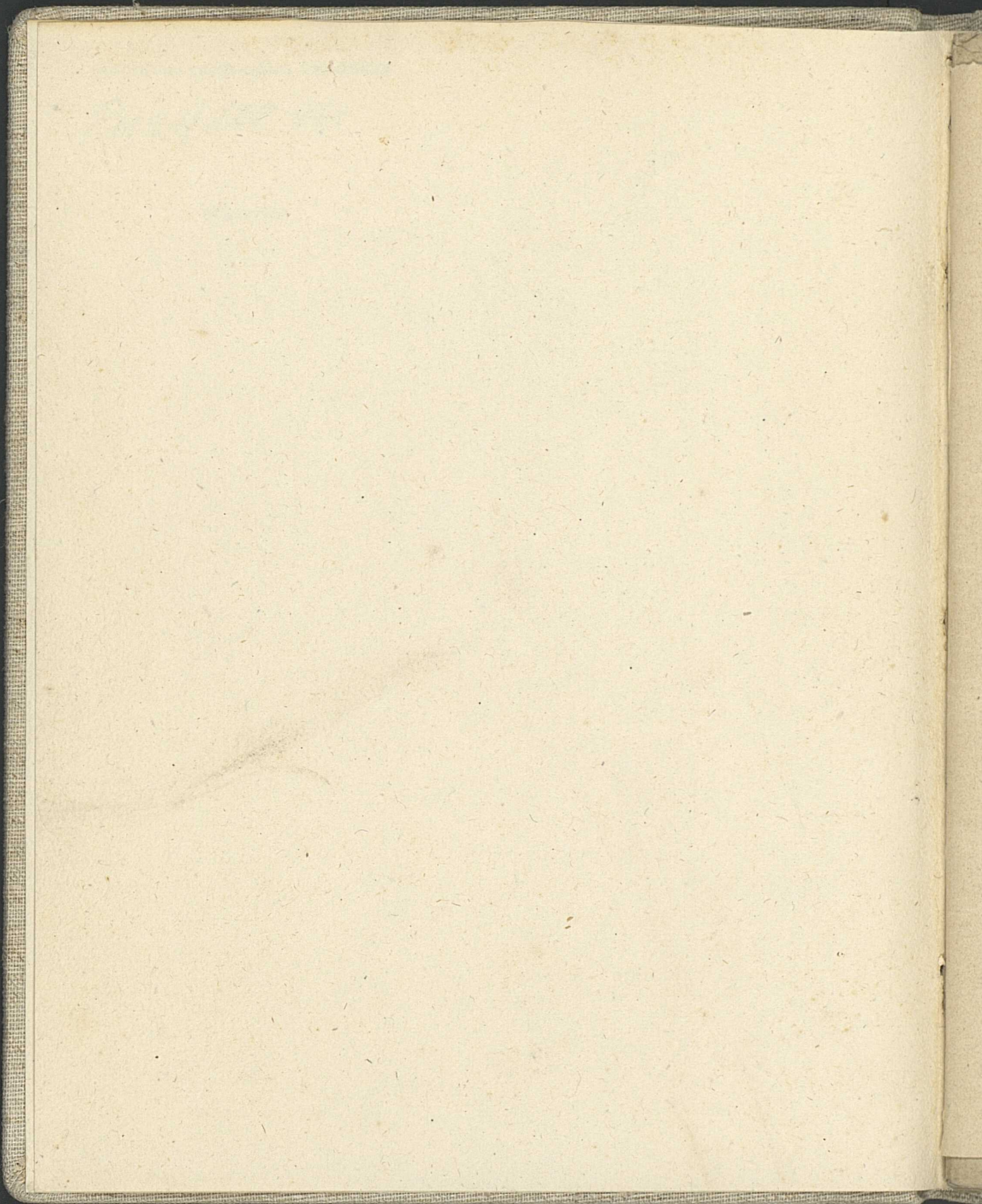
Ainsi fait et opéré le dit jour et au quel dessus le 9^{bre} 1810 & 23. Avril 1811. Quelz, municipal David

Laurent syndic.

Raymond receveur

Hise Sponsalibus et pro more ac
legibus nostris promulgatis nemine
que obtant in Dago Ben thap.
Lettor Die . . .





EB 105 S

la

rich

er

dyo

a

er

f

i

liss

x

re

re

re

re

re

re

re

re

Archives cantonales vaudoises

FM 51/128. 461

Microfilm

